Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D091B_COS270623-DE

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

D091-COS270623

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Pierrick ADRIEN, Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Evelyne CHAUVEL, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Arnaud PRAILE, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Xavier BERNARD représenté par Agnès ANTOINE, Thierry GANACHAUD représenté par Pascal THIBAULT, Patrice PAGEAUD représenté par Gabrielle CHARRIAUD, Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT, Freddy BERNARD représenté par Michel CHADENEAU, Anne BOISTEAU-PAYREN représentée par Yvonnick BOLTEAU, Véronique BESSE représentée Gérard GALLARD, Christian GUENION représenté par Jean-Yves BRICARD, Jacques GAUTIER représenté Jacky MARCHETEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Miguel CHARRIER pouvoir à Damien GRASSET, Nicole BOULINEAU pouvoir à Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET pouvoir à Anne AUBIN-SICARD, Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Philippe RUCHAUD, Loïc PERON ayant donné pouvoir à Noël VERDON, Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Yannick SOULARD ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MALLARD, Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD,

Excusés : Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Pascal MORINEAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, David BELY, Cécile DREURE, Bruno NOURY, Mauricette MAUREL, Loïc CHUSSEAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anthony BONNET, Claude DURAND, Anne BIZON, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation : 15 juin 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 34
Votants : 42

Convention de mise à disposition temporaire de la toiture du centre de transfert propriété de Trivalis situé sur la commune de la Boissière-de-Montaigu en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque

Considérant que Trivalis et la SEM Vendée Energie se sont associés pour créer le 15 septembre 2021 la société de projet VENDEE TRI ENERGIE.

Considérant que cette société a pour objet de porter des projets de production d'énergies renouvelables tels que :

- Le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques au sol sur des sites appartenant à Trivalis ou ayant été mis à disposition du syndicat dans le cadre du transfert de compétence,
- La valorisation des biogaz issus des ISDND appartenant à Trivalis aussi bien en cogénération qu'en injection,
- Plus généralement toutes unités de production d'énergie renouvelable sur les sites propriété de Trivalis ou ayant été mis à disposition du syndicat dans le cadre du transfert de compétence.

Considérant qu'un programme prévisionnel a d'ores et déjà été identifié lors de la constitution de la Société dans lequel figure la réalisation et l'exploitation par VENDEE TRI ENERGIE d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture du centre de transfert propriété de Trivalis situé sur la commune de la Boissière-de-Montaigu afin de produire et commercialiser de l'électricité.

Considérant que le présent projet a fait l'objet d'une validation par le Comité stratégique de la Société réuni le 17 octobre 2022.

Monsieur le Président présente les caractéristiques du projet envisagé :

- Puissance : 83 kWc
- Energie produite : 92 MWh soit la consommation de 36 habitants
- CAPEX (prévisionnel) : 84 000 euros HT
  - Investissement [SSP] : 16 800 euros (20%)
  - Dont Trivalis : 6 720 euros.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D091B_COS270623-DE

Considérant que l'installation de la centrale solaire photovoltaïque nécessite au préalable que la surface d'implantation de cet équipement soit mise à disposition par Trivalis auprès de VENDEE TRI ENERGIE.

Considérant que dans ce cadre, une convention de mise à disposition temporaire de la toiture du centre de transfert doit être conclue entre Trivalis et VENDEE TRI ENERGIE.

Considérant que la convention annexée à la présente délibération définit les modalités de cette mise à disposition, notamment :

- Durée de la mise à disposition de la toiture : 25 ans avec une possibilité de reconduction de cinq ans, soit une durée maximum de 30 ans,
- Montant de la redevance annuelle (selon la surface couverte) : 80 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Autoriser** la mise à disposition temporaire de la toiture du centre de transfert de la Boissière-de-Montaigu à VENDEE TRI ENERGIE en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque, selon les modalités définies par la convention de mise à disposition temporaire en annexe,

- **Autoriser** Monsieur le Président à procéder à la signature de la convention ainsi que de tous les actes y afférents,

- **Inscrire** au budget la somme correspondant à la participation de Trivalis pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Autorise** la mise à disposition temporaire de la toiture du centre de transfert de la Boissière-de-Montaigu à VENDEE TRI ENERGIE en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque, selon les modalités définies par la convention de mise à disposition temporaire en annexe,

- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la signature de la convention ainsi que de tous les actes y afférents,

- **Inscrire** au budget la somme correspondant à la participation de Trivalis pour la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Anne AUBIN-SICARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).